



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie

Date de convocation du Conseil Municipal	18 septembre 2025
Date d'affichage de la convocation	18 septembre 2025
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	13

Étaient présents :

Hubert LORAND	André MASSARD	Carine PEILA-BINET
Vincent CRESPEL	Joseph VERGER	Alain MASSARD
Christine BOUGAULT	Lydie MÉAL	Karine LEMOINE
Ingrid PICAUT	Chrystèle BARBIER	Laetitia CHIFFAIN
Aurélien BUREL		

Était excusé : Dominique ROLLAND

Était absent : Christophe GOBIN

*Le **bureau d'études ORIGAMI** est intervenu en mairie **ce même jour à 18h30** afin de présenter le **plan d'actions opérationnel découlant de l'étude sécurité**.*

ORDRE DU JOUR :

1. Élection du secrétaire de séance
2. Conseil municipal du 10 juillet 2025

INTERCOMMUNALITÉ

3. Modifications des statuts

URBANISME

4. Déclarations d'Intention d'Aliéner

DÉCISIONS – INFORMATIONS

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Vincent CRESPEL, adjoint au Maire, est élu secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2025

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de séance du 10 juillet 2025 au vote. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

INTERCOMMUNALITÉ

2025-030 - MODIFICATION DES STATUTS

Vu le CGCT et notamment son article L. 5211-17 relatif à la modification des statuts des EPCI

Vu l'arrêté préfectoral du 07/11/2024 arrêtant les statuts à la suite de la prise de compétence assainissement

M. le Maire expose qu'il convient de procéder à une modification statutaire et à une redéfinition de l'intérêt communautaire pour :

- intégrer à notre compétence Action Sociale – Petite enfance les dispositions de la loi Plein Emploi ;
- pour donner suite à l'adoption du schéma des mobilités actives, adapter l'intérêt communautaire de la compétence voirie ;
- pour donner suite à l'adoption de la pré-stratégie culturelle, et à la demande de l'école de musique de Brocéliande d'élargir son objet à l'enseignement chorégraphique, reformuler la compétence culture ;
- procéder à un toilettage général des statuts en retirant notamment tous les éléments relevant davantage d'une définition de l'intérêt communautaire.

M. le Maire présente ensuite en détail les propositions de modifications statutaires.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE les modifications statutaires telles qu'elles figurent dans le document annexé à la présente délibération

Il est rappelé que la présente modification statutaire est décidée par délibérations concordantes de l'organe délibérant de l'EPCI et des conseils municipaux de ses communes-membres se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale.

L'ordre du jour étant épuisé et comprenant une délibération (n°2025-030 à 2025-030), la séance est levée à 21h30.